

si poussé que je puis téléphoner à mon homme en tout temps pour lui dire que je désire semer du maïs au lieu des fèves soya dans telle ou telle partie de ma terre. En moins d'une demi-heure cet homme me rappelle pour m'indiquer les changements nécessaires, au moyen des numéros du plan. Vous connaissez probablement cette méthode. Il me dira d'appliquer de la chaux, de la potasse, de l'azote ou du phosphate à tel ou tel endroit. Il me dira exactement ce qu'il faut faire. Comme vous pouvez le constater, nous ne nous livrons plus à l'agriculture comme nos ancêtres qui, en des circonstances différentes, labouraient, semailent et obtenaient quelque récolte. Nous n'agissons plus ainsi aujourd'hui. Nous cherchons à obtenir de la terre une production massive, comme aux États-Unis. Nous exploitons le sol à pleine capacité. Sans cela, ce n'est pas satisfaisant. Nous connaissons exactement la marge de bénéfice que peut assurer un boisseau de maïs, en sorte qu'il nous faut obtenir de nos champs jusqu'au dernier boisseau. Autrement, nous serions en perte.

Je vous dis ces choses, messieurs, pour que vous ayez bien l'impression que nous nous adonnons à l'agriculture de tout cœur. Nous n'y allons pas à l'aveuglette comme nos ancêtres. Nous pratiquons l'agriculture dans les conditions modernes qui caractérisent notre pays aujourd'hui.

Le VICE-PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser au sujet de la proposition 19?

Nous allons maintenant étudier la proposition 20. Avez-vous des observations à faire à son sujet?

Le chef PETERS: C'est moi qui ai soulevé ce point lors de notre réunion de bande à la réserve des Six-Nations. Nous avons fait venir toutes les bandes lorsque nous avons examiné ce point. La proposition en cause a fait plus ou moins l'effet d'une bombe, lorsque nous en avons parlé. Au fait, si j'ai soulevé cette question c'est que l'article 34 de la loi sur les Indiens porte que:

Une bande doit assurer l'entretien, selon les instructions émises à l'occasion par le surintendant, des routes, ponts, fossés et clôtures dans la réserve qu'elle occupe.

Je m'oppose à ce que le surintendant émette des instructions à ces fins. A mon avis, ce n'est pas au surintendant seul qu'il devrait appartenir d'émettre des instructions, alors que le conseil de bande s'occupe des routes.

Je suppose que vous vouliez tenter de changer cette disposition de manière que ce ne soit pas seulement le surintendant qui donne des ordres. Nous nous occupons de nos routes. Nous y travaillons, tout comme on le fait dans les municipalités.

Le sénateur HORNER: Vous voudriez ajouter les mots «et le conseil de bande»?

Le chef PETERS: Oui, c'est ce que nous avons pensé: «et le conseil de bande».

Je voulais vous signaler que le surintendant n'a pas à nous donner d'ordre visant l'entretien de nos routes. Nous savons ce qu'il y a à faire et nous le faisons.

Nous pensions que c'était un petit détail que nous pouvions régler en cinq minutes tout au plus, mais en réalité il a donné lieu à une discussion de deux à trois heures.

Le VICE-PRÉSIDENT: Chef Peters, on a déjà proposé en maintes occasions de supprimer tout cet article. Je ne puis vous assurer que cela se produira, mais le problème fait l'objet d'un sérieux examen. C'est ce que je puis vous dire.

Peut-on maintenant passer à l'examen de la proposition 21?

Le chef HILL: Avant d'aborder la proposition 21, je voudrais ajouter quelque chose au sujet de la proposition 20.

A l'agence indienne de Caradoc, qui comprend la réserve d'Oneida, nous voudrions qu'un certain nombre de ponceaux soient aménagés. Il est un détail que j'aimerais connaître et peut-être le colonel Jones pourra-t-il me renseigner. Les fonds de la bande Oneida sont bas. Nous n'avons pas d'argent pour la